

Rapport sur les examens des connaissances appliquées des agent(e)s de marques de commerce de 2024

Les examens des connaissances appliquées des agent(e) de marques de commerce de 2024 (composantes A et B) ont été passés par 46 candidat(e)s sur deux jours, les 18 et 19 septembre 2024.

La composante A visait l'évaluation des compétences en matière de détermination du caractère enregistrable d'une marque et de la stratégie à employer. La composante B visait l'évaluation des compétences en matière de poursuites, d'opposition et de procédures en vertu de l'article 45. Les composantes A et B ont été notées ensemble pour obtenir le résultat final.

Le taux de réussite était de 48 % (22/46 candidat(e)s ont démontré leur compétence).